

AFFAIRE N° 241

**OBJET** : Acquisition d'un terrain de 261 m2 cadastré section AY n°32 situé ruelle Maman, appartenant à Madame Veuve LARIVIERE Louis Adrien, en vue d'une opération d'habitat très Social.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage l'acquisition d'un terrain de 261 m2 cadastré section AY n° 32 situé ruelle Maman, appartenant à Madame Veuve LARIVIERE Louis Adrien qui accepte de le vendre au prix de 21.000 Francs, inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux.

L'acquisition de cet immeuble, figurant sur la liste (qui vous est proposée par délibération séparée) des terrains pressentis pour des opérations d'habitat très social au titre du programme triennal 1979-1981, est intéressante dans la perspective de l'aménagement et de la rénovation de ce secteur, fortement sinistré lors du passage de cyclone Hyacinthe.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 904 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

VB - P/ de Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances et de Coll. locale  
Signé : Martin Claude A Parcours  
Pour Copie Certifiée Conforme  
Saint-Denis le 31 Mars 1980  
Le Chef de Bureau délégué  
Signé : Lacoste